

Association des copropriétaires
LES SORBIERS - LES CERISIERS
Avenue H. Dunant 70-76
1140 BRUXELLES
N° BCE : BE0828010608

c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence Woluwe
Av. Jacques Brel,36
B-1200 BRUXELLES
N° BCE : BE 0430.800.556

Lot : SA 53	N° Client	
Date document		14/08/2024
Date d'échéance		13/09/2024
Q-P Fds de roulement		1 139,77 €

Le 14/08/2024

Décompte 01/04/2024 au 30/06/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

Tél

Mail :

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant :
<https://www.nexity-belgium.be/> => MON ESPACE CLIENT SYNDIC => Votre agence Lamy

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s) 1 066,82 € ACP LES SORBIERS - LES CERISIERS

Solde au 14/08/2024* 0,00 € IBAN :
BIC : GKCCBEBB

* Date dernière mise à jour banque

A payer à la copropriété 1 066,82 € Communication : ++

Facture n°	21997	Lot	
------------	-------	-----	--

Décompte 01/04/2024 au 30/06/2024

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DES COMMUNS	26,10	501 / 10000		1,31
1-100 DEPENSES COURANTES	7 329,33	471 / 8740		394,98
1-130 DEPENSES COURANTES SORBIERS HORS GAR.	156,86	471 / 4973		14,86
1-200 FRAIS ASCENSEUR(S)	1 349,34	471 / 8740		72,72
1-210 FRAIS ASCENSEUR(S) SORBIERS	239,46	471 / 4973		22,68
1-300 FRAIS DE GESTION	3 575,76	471 / 8740		192,70
1-310 HONORAIRES GARAGES	1 415,72	30 / 1260		33,70
1-410 FRAIS GARAGES SORBIERS	60,58	30 / 697		2,60
1-500 FRAIS JARDINS	1 110,60	471 / 8740		59,86
1-700 FRAIS EAU	370,00	501 / 10000		18,53
2-000 FRAIS PROPRIETAIRE SORB/CERIS	2 643,81	501 / 10000		132,45
2-010 FRAIS PROP. SORB/CERIS. HORS GARAGES	2 319,15	471 / 8740		124,98
2-120 PROP. SORBIERS	-100,00	1 / 22		-4,55
				<u>1 066,82</u>

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot

1 066,82